



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 7 JANVIER 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MOTZ	CLERC Daniel	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
17	SAINT OURS	ALLARD Louis	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

19 communes présentes

**Absents excusés :**

SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 DECEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 12 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 3 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2025  
Exécutoire le : 24 JAN. 2025  
Publiée / Notifiée le : 24 JAN. 2025  
Visée le : 08 JAN. 2025

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché n°2024-011 : Travaux de mise en œuvre d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées - UDEP Centre (Aix-les-Bains) - Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle la politique engagée par Grand Lac sur les économies d'eau et la préservation des ressources de notre territoire.

Pour répondre à ces objectifs, des travaux de construction d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées sont prévus sur le site de l'usine d'épuration centre située sur la commune d'Aix-les-Bains.

L'objectif de ces travaux est de substituer des ressources de type nappe ou eau potable distribuée par de l'eau usée traitée, notamment pour répondre aux besoins suivants :

- Hydrocurage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- Nettoyage de camions de collecte,
- Lavage des bacs roulants et conteneurs semi-enterrés,
- Eau industrielle de l'UDEP.

Les volumes substitués dès la première année de mise en service seront au minimum de 55 000 m<sup>3</sup>.

L'unité de traitement mise en œuvre sera de type filtration primaire, ultrafiltration, désinfection et stockage et permettra d'atteindre une exigence de qualité européenne des eaux usées traitées de niveau A.

La capacité de production de l'unité de traitement sera d'environ 17 m<sup>3</sup>/h et sera équipée d'une bache de stockage de 20 m<sup>3</sup>.

Le coût global de l'opération s'élevait à 585 540 € HT avec un début de travaux prévu à l'automne 2024.

Par suite des prescriptions des services instructeurs (DDT et ARS), du porté à connaissance et du dossier d'autorisation d'exploitation de l'unité de traitement des eaux usées traitées, des travaux supplémentaires sont à prévoir :

- La mise en place de deux disconnecteurs sur le réseau du forage alimentant actuellement l'eau industrielle de l'UDEP (+ 21 239.00 € HT),
- La mise en place d'un coffret INOX protégeant la borne d'une utilisation sauvage et permettant, au moyen d'un terminal opérateur, d'identifier l'utilisateur d'eaux usées traitées venu puiser un volume qui sera comptabilisé (+ 9 840.00 € HT).

Pour l'ensemble de ces travaux supplémentaires, y compris l'approvisionnement des nouveaux équipements, et en prenant également en considération la période des fêtes de fin d'année, le délai d'exécution des travaux est également prolongé de 8 (huit) semaines.

Le coût global de l'opération s'élève dorénavant à environ 616 619 € HT soit une augmentation de 5.31%

La commission des procédures adaptées du 3 décembre 2024 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°1.

Les crédits seront imputés sur le budget assainissement 2025 - opération 289

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APROUVE l'avenant 1 au marché précité.

Aix-les-Bains, le 7 janvier 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 33</li><li>- Présents : 22</li><li>- Présents et représentés : 25</li><li>- Votants : 25</li><li>- Pour : 25</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 5 : Marché 2024-011 - Travaux de mise en oeuvre d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées - UDEP Centre (Aix-les-Bains) - Avenant 1

---

**Date de transmission de l'acte :** 08/01/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/01/2025

---

**Numéro de l'acte :** d5271 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250107-d5271-DE

---

**Date de décision :** 07/01/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**  
1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)